

PETR CAUSSES ET CEVENNES

CONSEIL SYNDICAL DU 23.10.2017

Compte-rendu

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Valleraugue, au foyer rural, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents : (30) François ABBOU, Laurette ANGELI, Jean-François ANTON (suppléant), Francine ARBUS, Sylvie ARNAL, Hubert BARBADO, Régis BAYLE, Christophe BOISSON, André BOUDES, Jacqueline BOUVOT, Jean-Luc BURTET, Roland CANAYER, Patrick DARLOT, Henri DE LA TOUR, Martin DELORD, Jean-Michel DERICK, Jérôme FESQUET, Roger LAURENS, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Stéphane MALET, Claude MILAN, Bruno MELEARD (suppléant), Laurent PONS, Pierre PRADILLE, André ROUANET, Gérard SEVERAC, Régis VALGALIER, Richard VALMALLE, Thomas VIDAL.

Excusés : (4) Régis BOURELLY, Bernard COMBERNOUX, Martine DURAND, Marie-Renée LAURENT.

Absents : (12) Magali BARD, Patrick BENEFICE, Jean BOULET, Jean-Marie BRUNEL, Daniel CARRIERE, Alain DURAND, Christian EVESQUE, Thierry FINIELS, Jean-Pierre GABEL, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUÉ, Claude MARTIN, Francis MAURIN.

Procurations : 0

Secrétaire de séance : Sylvie ARNAL.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués. Sylvie ARNAL est nommée secrétaire de séance.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 05 JUILLET 2017

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical a été envoyé par courriel le 24 juillet 2017 à tous les délégués et suppléants. Il propose d'approuver le compte-rendu.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 05 juillet 2017

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02. DELEGATION AU PRESIDENT

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président explique que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales - article L.5211-9 et L.5211-10 - permettent au Président, par délégation du Conseil Syndical, d'être chargé, pour tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de certaines attributions.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

DELEGUE au Président les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter, au nom du PETR Causses et Cévennes, les actions en justice ou défendre le PETR Causses et Cévennes dans les actions intentées contre lui ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- conclure des conventions d'entretien du mobilier, matériel, matériel et logiciel informatique et divers ;
- conclure des conventions de mise à disposition de locaux, matériel et personnel auprès d'une autre structure publique ou d'une association dans le respect des textes en vigueur et pour une durée n'excédant pas trois ans ;
- autoriser, au nom du Conseil Syndical, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Le Conseil Syndical, après délibération et à l'unanimité

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président à subdéléguer ces compétences à l'un ou à des Vice-présidents qu'il désignera par arrêté.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Thomas VIDAL

Le premier Vice-président, Thomas VIDAL, rappelle que le site internet touristique sudcevennes.com, initié et réalisé par le Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, a été transféré au PETR Causses et Cévennes suite à la dissolution du Pays. Le projet, d'un montant total de 27323 € TTC comprenait la réalisation du site ainsi que l'achat d'images de qualité (film et photographies) et d'une opération de lancement. Une subvention du programme européen LEADER, pour ce projet, d'un montant de 17486 € vient d'être

accordée au PETR (votée le 06.10.2017 au GAL Cévennes). Le site internet a été livré au début de l'été 2017 et entièrement payé par le Syndicat mixte du Pays pour montant de 20628 € TTC. En revanche, les dépenses d'image, et de lancement (évaluées à 6695 € TTC) ainsi que l'hébergement annuel (720 € TTC) n'ont pas encore été effectuées.

Synthèse des débats

Irène LEBEAU demande que le projet de délibération n° 4 concernant la convention de gestion du site internet soit évoqué avant celui de la DM puisqu'il concerne aussi le site internet. Elle souhaite avoir plus d'information sur ce nouveau site.

Thomas VIDAL rappelle l'historique de ce projet, initié par le Pays Aigoual Cévennes Vidourle après l'abandon du projet de création d'un office du tourisme intercommunautaire qui aurait remplacé les trois offices du tourisme communautaires. Les élus du Pays et les offices du tourisme ont quand même souhaité se doter d'un outil d'information et de promotion du tourisme en commun. Le site sudcevennes.com a été développé au cours des années 2016 et 2017, par l'agence AYALINE, fortement épaulée par les personnels du Pays et des offices du tourisme des Cévennes Méridionales et de Mont Aigoual Causses Cévennes. Au 30 juin 2017, lors de la dissolution du Syndicat mixte du Pays, le site internet a été transféré au PETR. Il s'agit donc à la fois d'un héritage et du premier outil concret du PETR.

Laurent PONS et André ROUANET saluent cette initiative qui semble une évidence tellement les territoires du Gangeois, du Viganais et du Massif de l'Aigoual appartiennent à la même destination touristique.

Irène LEBEAU regrette que le nom du nouveau site internet ne comporte pas le mot « Aigoual ».

Henri DE LA TOUR estime que la commune de Lasalle et celles de la Vallée Borgne ne s'y retrouvent pas. Il comprend que des liens historiques et géographiques importants unissent Ganges et Le Vigan ainsi que l'Aigoual et Le Vigan mais il regrette que le territoire qu'il représente soit systématiquement oublié lorsqu'il s'agit de tourisme.

Jérôme FESQUET fait part de son étonnement puisque la commune de Lasalle appartient bien à l'Office du Tourisme Intercommunal Mont Aigoual Causses Cévennes, ainsi toutes les informations touristiques concernant cette commune figurent sur le nouveau site internet.

Henri DE LA TOUR souhaite qu'un débat soit engagé sur le type de tourisme à développer sur le territoire et il appelle de ses vœux un tourisme diffus et présent tout au long de l'année.

Régis BAYLE conclut en proposant d'engager ce débat au moment de l'élaboration du projet de territoire.

Le premier Vice-président propose de procéder à une modification de crédit sur le budget en section de fonctionnement afin de procéder au paiement de dépenses citées ci-dessus.

CREDIT A REDUIRE - DEPENSES				
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
011	6256		Missions	-2 300 €

CREDIT A OUVRIR – DEPENSES				
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
011	6238		Divers	+300 €
011	611		Contrats de prestations de services	+2 000 €

Le Conseil Syndical, après délibération, et à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention (Henri DE LA TOUR),

APPROUVE la décision modificative du budget de l'exercice 2017 telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04. CONVENTION DE GESTION ET D'ANIMATION DU SITE INTERNET SUD CEVENNES

Rapporteur : Thomas VIDAL

Le premier Vice-président explique que suite à la dissolution du Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et au transfert du site internet touristique sudcevennes.com, il est nécessaire d'établir les conditions de gestion et d'animation de ce site avec la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Après en avoir donné lecture, le premier Vice-président propose d'approuver cette convention.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

APPROUVE la convention de gestion et d'animation du site internet sudcevennes.com avec la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. La convention est jointe à la délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05. SOUTIEN DES CANDIDATURES DU CIRQUE DE NAVACELLES ET DE L'OBSERVATOIRE DU MONT AIGOUAL A L'APPEL A PROJET REGIONAL GRANDS SITES OCCITANIE

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président explique que deux sites touristiques majeurs du territoire, le Cirque de Navacelles et l'Observatoire du Mont Aigoual ont répondu à un appel à projet régional intitulé « Grands Sites Occitanie ».

Cet appel à projet vise à sélectionner des sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à la qualité et à l'identité de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

L'appel à projets est ouvert aux sites engagés dans une démarche Unesco et/ou Grands Sites de France ou Opérations Grands Sites de France. En outre, les sites classés « site patrimonial remarquable » au sens défini par la loi LCAP et/ou dont les éléments remarquables sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques peuvent également candidater.

Les collectivités candidates sont amenées à formuler un projet stratégique de territoire dans le cadre d'une approche transversale intégrant le tourisme, la culture, le patrimoine, l'environnement et répondant aux attentes des visiteurs locaux, régionaux, français et internationaux.

Les deux sites candidats, le Cirque de Navacelles et l'Observatoire du Mont Aigoual, ont été identifiés par les élus du territoire et par les professionnels du tourisme comme les deux sites touristiques majeurs et structurants de la destination. C'est pour cette raison qu'ils ont été mis en valeur dans la rubrique « Des sites incontournables » du nouveau site internet sudcevennes.com.

Le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles et la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, structures porteuses des candidatures, se sont engagées à améliorer les conditions d'accueil et à mettre en place de nouveaux services pour les visiteurs et les touristes.

Le Président estime que ces deux projets complémentaires offriront aux visiteurs et aux touristes une offre de découverte du territoire des Causses et Cévennes entièrement renouvelée et de grande qualité, qui permettra de fidéliser les clientèles de proximité et d'attirer en plus grand nombre les touristes français et internationaux.

Synthèse des débats

Laurent PONS explique comment les membres du Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles se sont mobilisés pour répondre à cet appel à projet. Il ne s'agissait pas uniquement de montrer que le site était préservé mais il fallait aussi démontrer qu'il était attractif pour les clientèles touristiques. La candidature a mis en avant que, depuis les aménagements, les visiteurs restaient plus longtemps sur place, parce qu'ils avaient des

choses à faire. Le syndicat mixte s'est aussi fixé des objectifs d'amélioration et de travail en collaboration avec d'autres grands sites, notamment le Mont Aigoual, pour renforcer la destination.

Martin DELORD témoigne de la candidature de l'Observatoire du Mont Aigoual qui s'inscrit dans le projet de requalification du site et de la création d'un centre d'interprétation du changement climatique. Il estime que la candidature est peut-être un peu prématurée parce que les travaux seront achevés pour la saison 2020. Il précise que même actuellement, en arrière saison, la fréquentation reste forte avec des journées accueillant 600 visiteurs.

Le Président propose de soutenir pleinement les deux candidatures du Cirque de Navacelles et de l'Observatoire du Mont Aigoual à l'obtention de l'appellation « Grand Site Occitanie ».

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

SOUTIENT les candidatures du Cirque de Navacelles et de l'Observatoire du Mont Aigoual à l'obtention de l'appellation « Grand Site Occitanie ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE / PYRENNES MEDITERRANEE AU TITRE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président explique que la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a affirmé son soutien aux territoires de projets en milieu rural par son engagement dans les Contrats de Ruralité dès la fin de l'année 2016. Elle propose d'accompagner, pour l'année 2017, les structures territoriales pleinement engagées dans cette dynamique, grâce à une subvention au titre de l'ingénierie territoriale.

Le Président rappelle que les élus du territoire du PETR Causses et Cévennes ont œuvré durant toute l'année 2017 à la mise en place d'une dynamique territoriale constructive avec l'engagement des deux communautés de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres solidaires et Pays Viganais dans un contrat de ruralité et dans la constitution du PETR.

Le PETR a ainsi joué le rôle de coordination du contrat de ruralité afin de faciliter les échanges entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs. Il a également diffusé l'information et accompagné les collectivités souhaitant s'engager dans des politiques régionales, telles que l'appel à projet bourg-centre et l'appel à projet touristique Grand Sites Occitanie. En outre, l'élaboration du projet de territoire, actuellement en cours, facilitera dès 2018 l'engagement des partenaires sur des périodes pluriannuelles, grâce à des programmes d'actions clairement définis.

Synthèse des échanges

Régis BAYLE indique à l'assemblée que, d'après ses informations, la Région prendra en compte les dépenses liées au salaire de la coordinatrice du PETR, en excluant les autres

postes budgétaires. Cela laisse envisager une subvention annuelle conséquente qui permettra de réduire la participation financière des deux communautés de communes.

Martin DELORD en profite pour se réjouir de la création du PETR. Il estime que dorénavant, aucun projet d'envergure ne pourra obtenir des financements extérieurs, s'il n'est pas validé par le PETR. Il espère que les élus vont perdre le réflexe de penser en termes d'avantage communal pour envisager les avantages d'un projet pour l'ensemble du territoire.

Les actions du PETR Causses et Cévennes étant entièrement dédiées à l'élaboration, à l'animation et au suivi du projet de territoire, le Président propose de solliciter la Région pour un montant de 30 000 € pour l'année 2017, selon le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement de l'ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes

Dépenses		Recettes	
<i>Désignation de la dépense</i>	<i>montant (€ TTC)</i>	<i>Organisme</i>	<i>montant (€ TTC)</i>
Ingénierie territoriale	40 000 €	Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée	30 000 €
		PETR Causses et Cévennes	10 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

SOLLICITE une subvention d'un montant de 30 000 € à la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée pour l'année 2017, au titre de l'ingénierie territoriale.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE ET MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Rapporteur : Régis BAYLE

Projet de territoire

Le Président rappelle que l'élaboration du projet de territoire est l'une des missions fondamentales du PETR figurant dans l'article 4 de ses statuts, dont il rappelle le contenu :

« En application de l'article L. 5741-2 du CGCT, le PETR «*Causses et Cévennes*» élabore un projet de territoire, définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social du territoire, pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition

énergétique qui sont conduites, soit par les Communautés membres, soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR «*Causses et Cévennes*».

Le projet de territoire est soumis pour avis, d'une part, à la conférence des maires, et, d'autre part, au conseil de développement territorial. Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des Communautés membres du PETR «*Causses et Cévennes*» et le cas échéant, par les conseils départementaux et le conseil régional ayant été associés à son élaboration.

Le projet de territoire est élaboré dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR «*Causses et Cévennes*». Dans tous les cas, le projet de territoire doit être compatible avec le SCoT applicable dans le périmètre du pôle.

En application de l'article L. 5741-2 II du CGCT, le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale. La convention territoriale est conclue entre le PETR «*Causses et Cévennes*», les Communautés qui en sont membres, et, le cas échéant, le Département et la Région associés à l'élaboration du projet de territoire.

La convention territoriale précise les missions déléguées au PETR par les Communautés qui en sont membres, ainsi que par les Départements et la Région, pour être exercées en leur nom. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des Communautés, des Départements et de la Région, sont mis à la disposition du PETR «*Causses et Cévennes*».

Dans ce cadre, le PETR «*Causses et Cévennes*» est amené à fédérer et coordonner des actions touchant à l'aménagement et au développement économique de l'ensemble de son territoire. »

Le PETR a commencé la consultation des acteurs du territoire par des réunions de présentation et d'échanges sur chaque ancien canton du territoire. Elles se sont tenues à Trèves le 28 juillet 2017, à Alzon le 3 août 2017, à Valleraugue le 5 octobre 2017, au Vigan le 12 octobre 2017, la dernière réunion pour le secteur de la vallée Borgne et de Lasalle étant prévue le 26 octobre 2017.

Ces réunions ont permis dans un premier temps d'expliquer aux élus et aux habitants du territoire ce qu'était un PETR et quel était son rôle puis dans un deuxième temps de recueillir les avis des participants sur les axes prioritaires à inscrire dans le projet de territoire.

Plusieurs thématiques ont été développées :

- l'accès à internet et à la téléphonie mobile pour tous, sur l'ensemble du territoire,
- la sécurisation des services de santé de proximité ;
- le renforcement de l'attractivité touristique du territoire ;
- l'accompagnement des entrepreneurs, artisans, agriculteurs, commerçants dans leur recherche solutions locales ;
- le soutien à une agriculture de terroir avec l'élevage extensif de brebis et de bovins sur les Causses et les productions végétales et animales de grande qualité dans les vallées cévenoles ;
- l'amélioration du cadre de vie par la mise en valeur des villages, l'amélioration de l'habitat, une plus grande diffusion de l'offre culturelle et artistique, la création ou la rénovation d'équipements sportifs,...

- la sécurisation de la cité scolaire du Vigan par la création de formations spécialisées ;
- la recherche de débouchés pour le bois local ;
- l'amélioration routière de l'accès à l'A75.

A l'issue de ces réunions, le Président propose de travailler en groupe de travail thématique, sur les axes stratégiques du territoire, qui seront ensuite déclinés en plan d'action. Le projet comportera également un diagnostic du territoire, s'appuyant sur les données démographiques, économiques et sociales disponibles et complété par des interviews de personnes ressources. Les projets menés par les communes et les EPCI ainsi que leurs documents d'orientation stratégiques seront pris en compte. Les différentes étapes du projet seront proposées pour validation au Conseil Syndical pour une présentation du projet final au cours du printemps 2018.

Conseil de développement territorial

Le Président indique que plusieurs représentants de la société civile ont déjà fait part de leur souhait d'intégrer le conseil de développement territorial. Le Président propose de le mettre en place assez rapidement afin que ses membres puissent participer aux travaux d'élaboration du projet de territoire. Il suggère une organisation composée de 25 à 30 personnes, représentatives de l'ensemble du territoire et réparties en trois collèges :

- économie et tourisme ;
- agriculture, espaces naturels et environnement ;
- cadre de vie.

Le Président encourage les membres du Conseil syndical à diffuser cette information afin de recueillir des candidatures. Le bureau du Conseil syndical étudiera les demandes et proposera la composition du conseil de développement lors du prochain conseil syndical du PETR.

Synthèse des débats

Richard VALMALLE constate que la thématique du tourisme a été longuement évoquée au PETR alors que l'état de sécheresse touche très durement les exploitants agricoles du territoire et remet en question toute l'économie locale. Il demande que le PETR sollicite la DDTM, comme l'ont fait les maires de Valleraugue et de Notre Dame de la Rouvière, afin qu'une commission d'enquête soit mise en place pour réaliser un diagnostic de la situation.

Régis BAYLE s'engage à écrire au DDTM en mentionnant le débat qui a eu lieu sur ce thème au cours de ce conseil syndical.

Patrick DARLOT revient sur la composition du Conseil de développement territorial : il faudrait, selon lui, mettre en place des collèges transversaux, plutôt que des collèges organisés selon des thématiques traditionnelles. La question des réseaux lui semble essentielle avec le problème de mauvaise couverture internet du territoire. Il témoigne de la mission qu'il a effectuée pour la communauté de communes du Pays Viganais sur la question et sur les initiatives réussies qu'il a pu observer dans le Massif central. Il pense que la solution réside dans le suivi très strict du délégataire, par des personnes compétentes des territoires locaux, afin la mission soit effectuée correctement. Il pense que le Syndicat d'électrification départemental est l'organisme compétent pour ce sujet.

Roland CANAYER, en tant que Président du Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), informe l'assemblée que le SMEG a signé une convention avec le Département qui lui permettra d'être le Maître d'ouvrage des travaux que les communes lui ont délégués.

Francine ARBUS estime que la synthèse des réunions publiques présentées dans le document ne reflète pas la richesse des échanges. Elle a remarqué que de idées nouvelles sont ressorties comme la renaissance d'une filière textile ou l'idée de créer des espaces de travail partagés comme à la filature du Mazel. Elle souhaite que le projet de territoire puisse dégager des lignes directrices claires.

Régis BAYLE explique que le projet de territoire n'est pas encore construit. Une synthèse détaillée des réunions par ancien canton sera réalisée qui permettra ensuite de constituer des groupes de travail thématiques pour affiner les axes stratégiques du projet. Il rappelle que le projet de territoire devra être en parfaite cohérence avec les projets des deux communautés de communes.

Plusieurs délégués font part de leur difficulté à bien comprendre la composition et le rôle du Conseil de développement territorial. Il leur semble donc un peu difficile de mobiliser en l'état des personnes. Afin d'éviter les cooptations, il est suggéré que le PETR communique de façon explicite sur la création du Conseil de développement et sur la recherche de candidats.

Régis BAYLE explique que le PETR a reçu quatre candidatures spontanées suite aux réunions d'information par ancien canton. Il estime que le PETR devra aussi solliciter les institutions du territoire pour qu'elles siègent au Conseil de développement. Il rappelle que le Conseil de développement, ne sera composé d'aucun élu et aura uniquement un avis consultatif. En revanche, son rôle sera essentiel dans la construction du projet de territoire. Il propose que le bureau du PETR approfondisse les critères de composition du Conseil et les soumette pour avis au prochain Comité syndical.

Thomas VIDAL souhaite que les délégués présentent le PETR de manière positive aux personnes de la société civile susceptibles d'intégrer le Conseil de développement, en leur expliquant que le rôle principal du PETR, c'est de défendre les projets d'un territoire.

A 19h45, Régis BAYLE propose de clôturer la séance et remercie les délégués pour leur participation active.